



INGÉNIERIE DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Réf. : OE85.18.1104A  
Dossier suivi par : L. TONDEUX

MAITRE D'OUVRAGE

Mauges Communauté  
Rue Robert Schuman  
La Loge – Beaupréau  
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

www.be-oce.fr

# INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

PROJET D'EXTENSION DE LA  
ZONE D'ACTIVITES DU TRANCHET

**LE TRANCHET  
LA POMMERAYE, COMMUNE DELEGUEE DE  
MAUGES SUR LOIRE (49)**

**Edition : 18/12/2018**

OCE  
23, place Galilée - 85300 CHALLANS  
Tel. +33 (0)2 51 35 63 79 • [contact@be-oce.fr](mailto:contact@be-oce.fr)

SARL au capital de 50 000 € - SIRET : 409 001 153 00025

OCE est un bureau d'études du groupe Novam Ingénierie



## SOMMAIRE

I - INTRODUCTION.....	3
II - PRESENTATION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE.....	3
II.1. LOCALISATION DU SITE.....	3
II.2. HISTORIQUE ET OCCUPATION DES SOLS.....	4
II.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE.....	5
II.4. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE.....	6
II.5. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE.....	6
III - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES.....	7
III.1. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE.....	7
III.2. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES.....	9
III.3. PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES.....	10
III.4. RESULTATS DE L'INVENTAIRE MENE PAR OCE (2018).....	10
III.5. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE.....	15
IV - CONCLUSION.....	18

## I - INTRODUCTION

La communauté de communes Mauges Communauté souhaite étendre la zone d'activités du Tranchet de Mauges-sur-Loire, sur environ 6,1 ha.

Mauges Communauté a sollicité notre société pour que soit établi un diagnostic zones humides affiné sur le périmètre du projet.

## II - PRESENTATION DE L'ETAT ACTUEL DU SITE

### II.1. LOCALISATION DU SITE

Commune / Lieu-dit : Mauges-sur-Loire / Le Tranchet  
Département : Maine-et-Loire (49)  
Région : Pays de la Loire

La zone d'activités du Tranchet se situe sur l'ancienne commune de La Pommeraye. Les parcelles concernées par le projet sont les suivantes :

- OH 1514
- OH 391
- OH 1516
- OH 1708
- OH 396
- OH 371
- OH 1622

La superficie à prospecter représente une superficie d'environ 6,1 ha (61 093 m<sup>2</sup>).

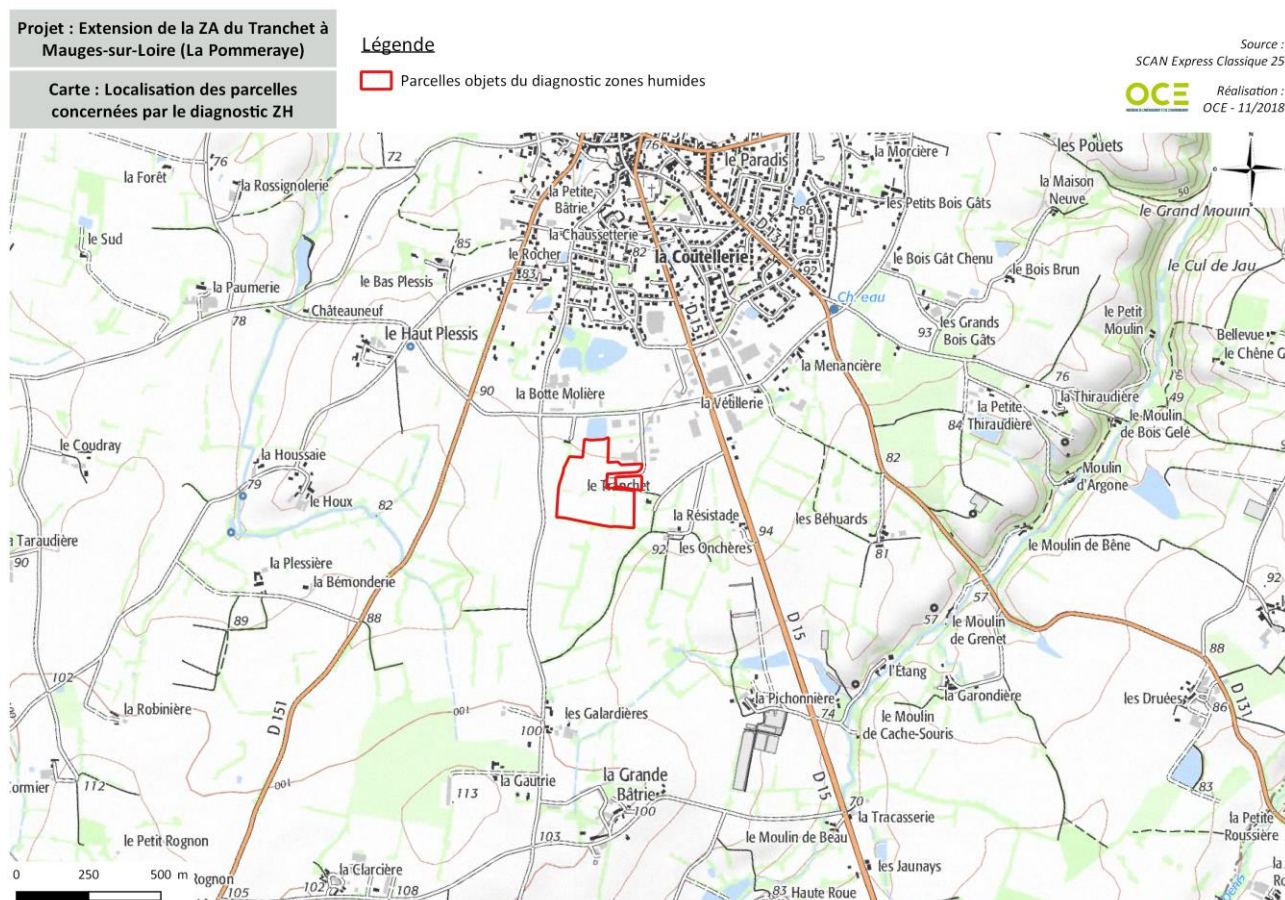


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude sur fond de carte IGN

Légende

- Parcelles objets du diagnostic zones humides
- Cadastre



Figure 2 : Localisation de la zone d'étude sur fond de carte Ortho et cadastre

## II.2. HISTORIQUE ET OCCUPATION DES SOLS

Sur la photographie aérienne de 1950, on observe que cette zone était très rurale, occupée par des terres agricoles (cultures et prairies) et la ferme du Tranchet.

Les premières constructions de la zone d'activités du Tranchet ont débuté dans les années 1990 (un bâtiment en 1992). Puis les constructions ont poursuivi vers le Sud et l'Est.

Actuellement, la zone d'étude est occupée par des terres agricoles (cultures et prairies naturelles principalement). La parcelle OH 1708 semble avoir été perturbée au niveau du sol : des remaniements de terre sont observés sur les photographies aériennes de 2002, 2008 et 2012. Cette même parcelle est actuellement en friche (pas d'entretien particulier).

Les parcelles sont entourées de haies bocagères à forte valeur patrimoniale. Certaines sont composées de vieux arbres têtards, présentant des intérêts pour la faune.

Projet : Extension de la ZA du Tranchet à  
 Mauges-sur-Loire (La Pommeraye)

Carte : Historique du site sur  
 photographies aériennes



Légende

Parcelles objets du diagnostic zones humides

Source :  
 SCAN Express Classique 25

Réalisation :  
 OCE - 12/2018

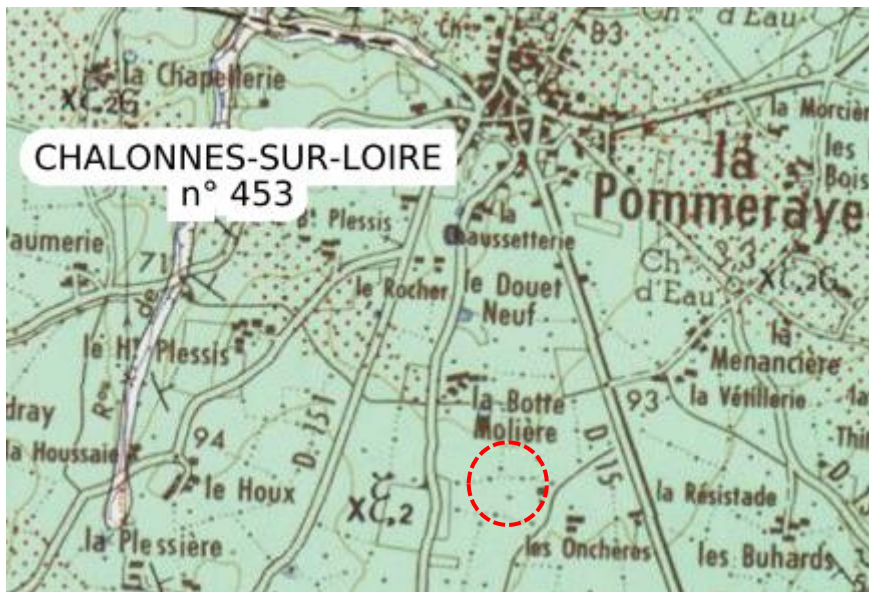
0 100 200 m



Figure 3 : Evolution du site entre 1950 et aujourd'hui

### II.3. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Au regard de la carte géologique du secteur au 1/50 000, la zone d'étude est concernée par un seul type de formation géologique : schistes phylliteux dominants (série briovérienne des Mauges, Protérozoïque supérieur).



#### II.4. CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE

Le projet se situe sur le SAGE Evre Thou Saint-Denis. Ce SAGE est situé en totalité sur le territoire des Mauges. Il couvre un total de 710 km<sup>2</sup>. Il s'étale sur tout ou partie de 54 communes, toutes situées dans le Maine et Loire, et concerne environ 80 000 habitants.

Le bassin est situé dans la région des Mauges, délimité au nord par les coteaux de la Loire et à l'Est par la vallée du Layon. La région des Mauges est caractérisée par des plateaux bocagers entaillés par des vallées encaissées. L'altitude maximale atteint 210m au sud-est du territoire. A l'aval, le niveau de confluence avec la Loire se situe à environ 10m d'altitude.

Le territoire est essentiellement rural. Il est consacré pour 90% à une utilisation agricole (645 km<sup>2</sup>). Les territoires artificialisés représentent 5% du territoire, soit 37 km<sup>2</sup>.

#### II.5. CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

En l'absence de relevé topo sur la zone d'étude, le relief a été analysé en fonction des prospections sur le terrain et grâce à l'outil profil altimétrique de Géoportail.

Le point le plus haut du secteur se situe au lieu-dit la Gautrie (113 m d'altitude). Les points bas sont les vallées (ruisseau de la Houssaie, ruisseau des Moulins, ruisseau du Merdereau).

Sur la zone d'étude, la pente est très légère, de l'ordre de 1 %. Le point le plus haut (95 m d'altitude) est au sud-ouest de la zone d'étude, les eaux de pluie ont donc tendance à s'écouler vers le nord-est.

Les secteurs plats peuvent être propices à l'installation de zones humides car l'eau peut s'y séjourner plus longtemps sur les terrains.

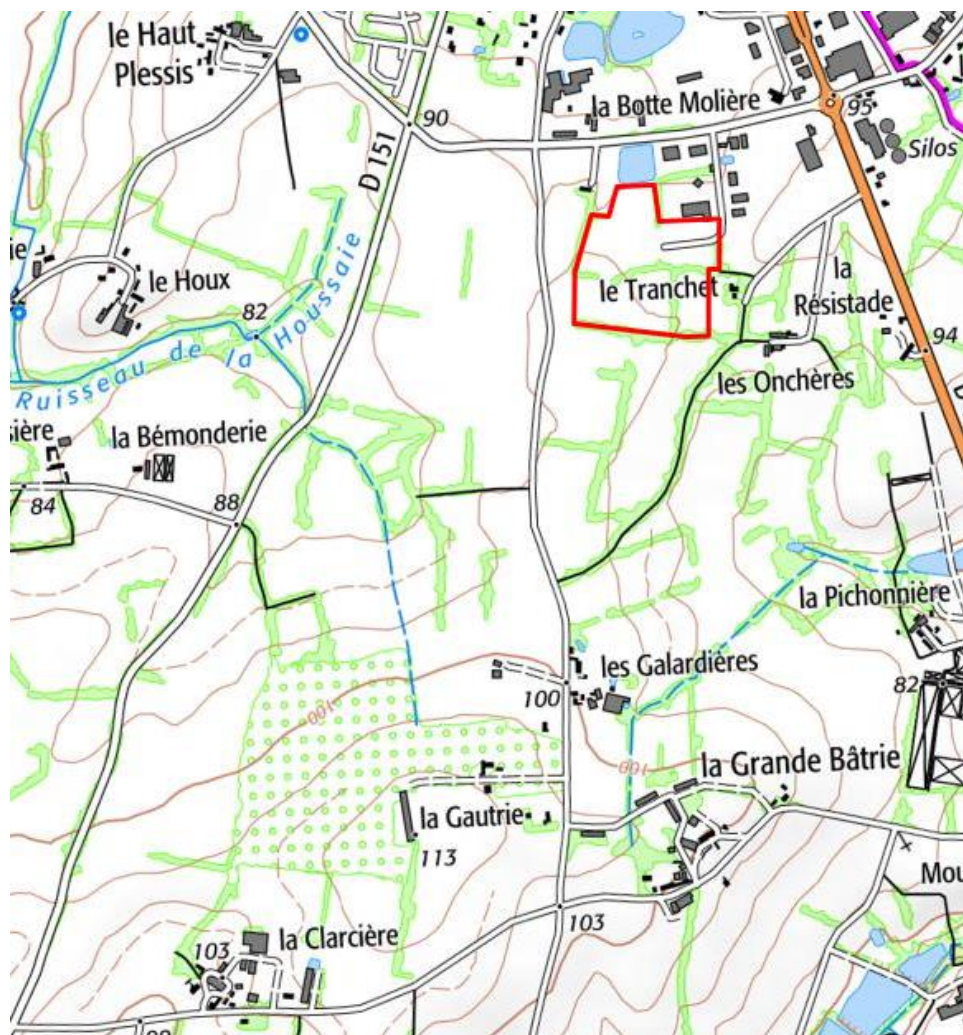


Figure 4 : Courbes topographiques (IGN scan25)

## III - INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

### III.1. METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

La préservation des zones humides est aujourd'hui une obligation réglementaire cadrée par de nombreux textes. L'identification et la délimitation des zones humides doit être réalisée en suivant les prescriptions de la note technique publiée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire le 26 juin 2017 (qui a fait suite à la décision jurisprudentielle du Conseil d'Etat du 22 février 2017) et en s'appuyant sur l'analyse des critères pédologiques et floristiques définis par l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié (par celui du 1<sup>er</sup> octobre 2009).

#### III.1.1. CRITERE SOL

Les traces d'hydromorphie témoignant d'un engorgement temporaire ou permanent des sols en eau sont recherchées dans les horizons de surface (au moyen généralement d'une tarière à mains). Les sols caractéristiques de zones humides sont cités en Annexe 1 de l'arrêté ministériel, et décrits dans le tableau GEPPA présenté ci-après.

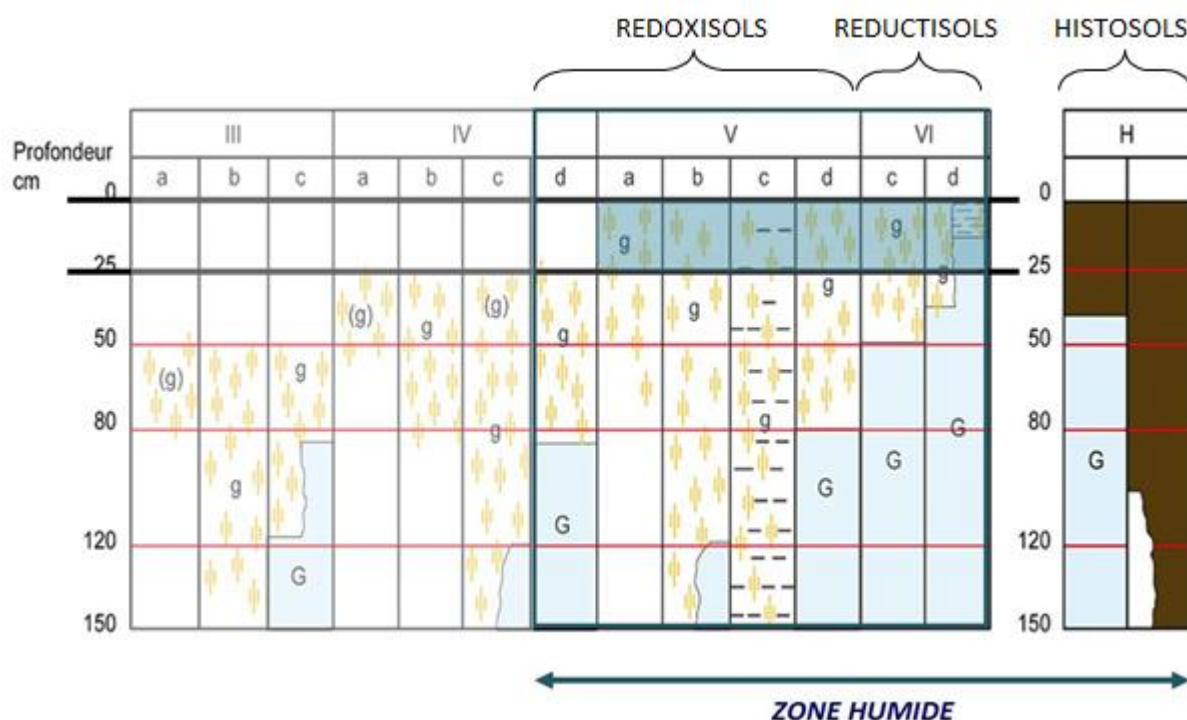


Figure 5 : Tableau GEPPA (sols caractéristiques de zones humides sur la partie droite du schéma)

La fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour la réalisation des sondages pédologiques (période préconisée par l'arrêté).

D'après le critère pédologique, une zone peut être considérée comme humide si des traces d'hydromorphie apparaissent avant 25 cm de profondeur, qu'elles représentent **au moins 5 %** de la motte et qu'elles continuent, voire s'intensifient en profondeur (cf. classes V et VI du tableau GEPPA).

Il existe un cas particulier où une zone peut être considérée comme humide lorsque les traces d'hydromorphie apparaissent après 25 cm de profondeur. Dans ce cas, les traces d'hydromorphie doivent apparaître entre 25 et 50 cm, et du gley (G) doit être présent en profondeur (cf. classe IV-d du tableau GEPPA).

Les **rédoxisols** sont caractérisés par des taches de rouille, signe que l'engorgement est temporaire. Les sols se gorgent en hiver et se ressuient en été. Le fer présent dans le sol est à l'état oxydé.

Les **réductisols** sont caractérisés par du gley, signe que l'engorgement est permanent. Le fer présent dans le sol est à l'état réduit. Le gley est de couleur bleu-gris.

Les **histosols** correspondent aux sols tourbeux. Ils sont caractérisés par une coloration noire, en raison de la forte teneur en matière organique. Ces sols sont presque toujours gorgés d'eau (cf. classe H du tableau GEPPA).



### III.1.2. CRITERE FLORE

L'objectif est d'identifier si la végétation est dominée par des espèces hygrophiles (espèces caractéristiques de zones humides), parmi celles citées dans l'annexe 2 de l'arrêté ministériel. Un relevé floristique le plus complet possible nécessite plusieurs visites sur le terrain à différentes saisons de l'année, les périodes les plus adaptées à l'identification de la plupart des espèces étant le printemps et le début de l'été.

D'après le critère floristique, une zone peut être considérée comme humide si les plantes hygrophiles ont un **recouvrement supérieur à 50 %**. D'autre part, des habitats sont également caractéristiques de zone humides, tels que les roselières, les saulaies, etc.



La note technique publiée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire le 26 juin 2017 précise que :

« Cas 1 : En présence d'une végétation spontanée, une zone humide est caractérisée, conformément aux dispositions législative et réglementaire interprétées par l'arrêt précité du Conseil d'État, à la fois si les sols présentent les caractéristiques de telles zones (habituellement inondées ou gorgées d'eau), et si sont présentes, pendant au moins une partie de l'année, des plantes hygrophiles. »

➔ **Sur les habitats naturels, où la végétation est spontanée, les critères flore et pédologie sont donc cumulatifs.**

« Cas 2 : En l'absence de végétation, liée à des conditions naturelles (par exemple : certaines vasières, etc.) ou anthropiques (par exemple : parcelles labourées, etc.), ou en présence d'une végétation dite « non spontanée », une zone humide est caractérisée par le seul critère pédologique, selon les caractères et méthodes réglementaires mentionnés à l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008. »

➔ **En l'absence de végétation spontanée, seul le critère pédologique est pris en compte.**



## III.2. FONCTIONS DES ZONES HUMIDES

### III.2.1. GENERALITES SUR LES DIFFERENTS INTERETS DES ZONES HUMIDES

Les zones humides sont des écotones, milieux de transition entre terre et eau. Elles assurent de nombreuses fonctionnalités, notamment en lien avec l'écologie et la ressource en eau. En effet, les zones humides permettent de réguler le débit des cours d'eau en hiver et de stocker de l'eau (comme une éponge) en cas de crue par exemple, ce qui permet de réduire les risques d'inondation en aval. Cette eau est ensuite restituée en période plus sèche (cours d'eau et nappe), ayant pour effet d'atténuer les variations brutales des niveaux d'eau. Les zones humides permettent également d'épurer les eaux de ruissellement en interceptant les matières organiques et les matières polluantes. Les capacités épuratives sont variables en fonction des espèces végétales présentes : les espèces de type "roselière" possèdent de fortes capacités épuratives, c'est pourquoi elles sont utilisées dans certains systèmes d'assainissement (filtres plantés de roseau). Par ailleurs, les milieux humides sont source de biodiversité pour la flore et la faune. De nombreuses espèces côtoient ces milieux, telles que les amphibiens et les odonates.

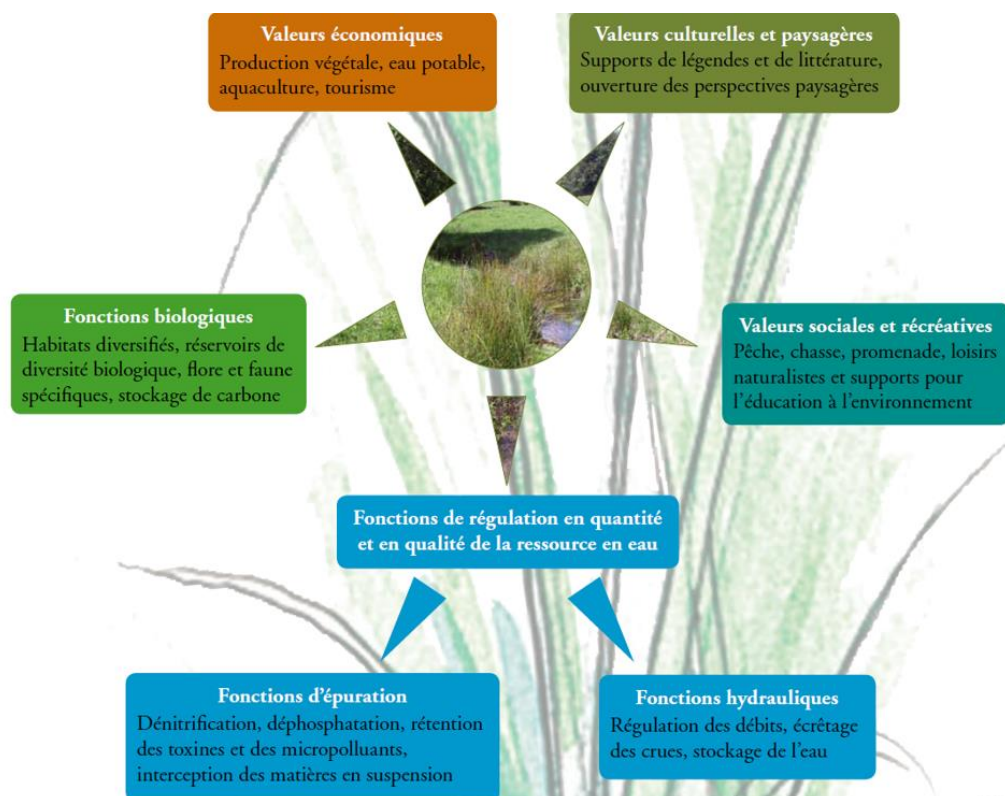


Figure 6 : Fonctions assurées par les zones humides  
(Source : Syndicat mixte de la Rance et du Célé)

### III.2.2. EVALUATION DES FONCTIONNALITES

L'intérêt des zones humides identifiées est apprécié en prenant en compte chacune des trois principales fonctionnalités suivantes : écologique, hydrologiques et épuratoires. Après avoir fait l'objet d'une présentation synthétique, chaque zone humide fait l'objet d'une analyse multicritères propre à notre bureau, permettant d'en noter l'intérêt général. L'attribution de cette note globale s'appuie sur une appréciation la plus objective possible en fonction de la valeur de la zone décrite et selon le barème suivant :

- ① → aucune fonctionnalité
- ② → fonctionnalité faible
- ③ → fonctionnalité moyenne
- ④ → fonctionnalité forte

### III.3. PRELOCALISATION DES ZONES HUMIDES

La DREAL a réalisé une carte de prélocalisation des zones humides. Ce travail est issu d'une analyse des photographies aériennes, et non de relevés sur le terrain. Ainsi, un secteur prélocalisé n'est pas forcément une zone humide. De même, des terrains peuvent être classés en zones humides et pourtant, ne pas avoir été prélocalisés par la DREAL. Il s'agit donc d'un document de travail, qui localise des secteurs potentiellement humides, dont la présence est à vérifier par des prospections in situ.

Il n'y a pas de zones humides prélocalisées par la DREAL sur la zone d'étude. Attention, cela ne veut pas dire qu'il n'y en a pas.

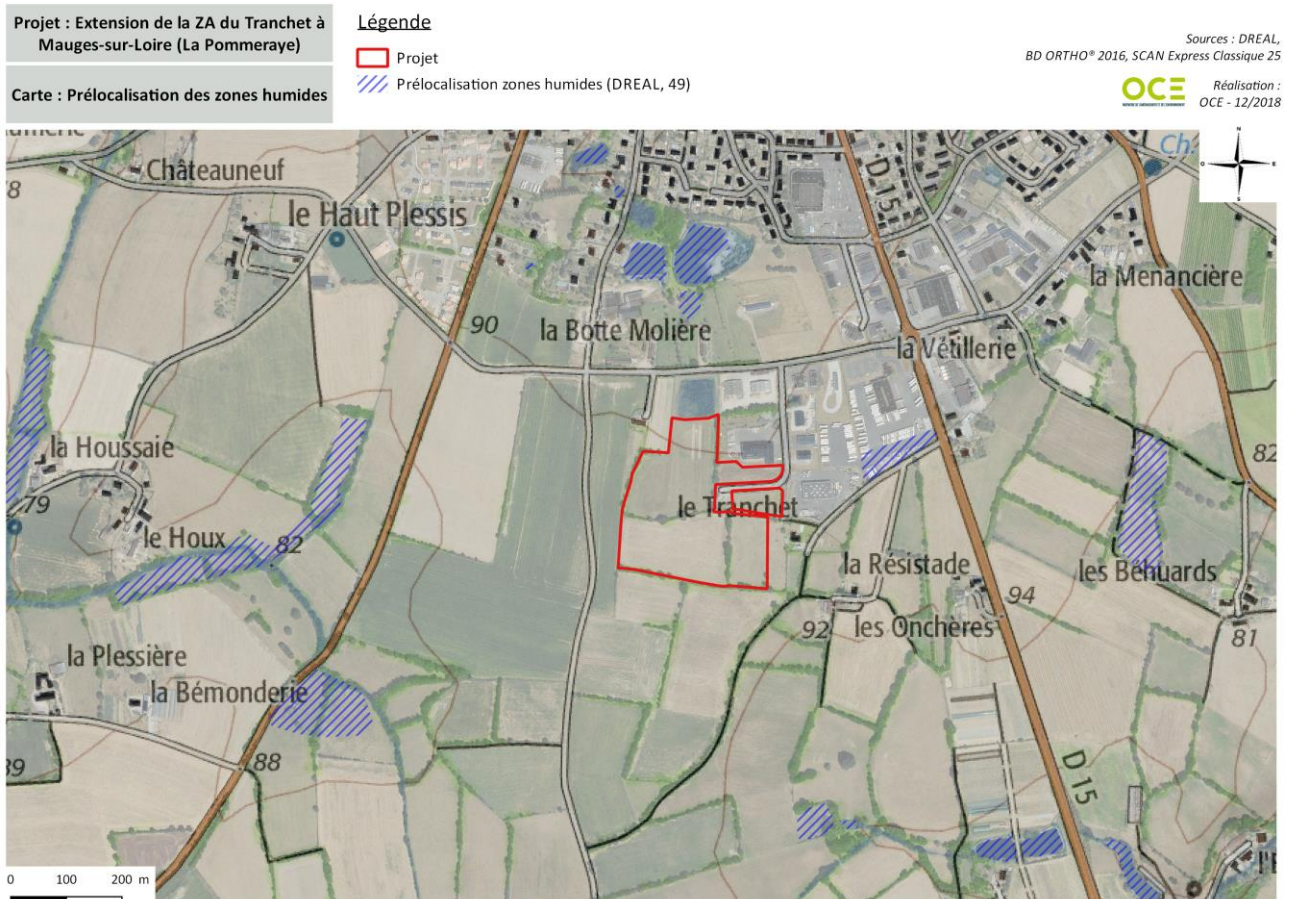


Figure 7 : Carte des zones humides prélocalisées par la DREAL (zones humides potentielles)

La Pommeraye dispose d'un PLU datant de 2013. A savoir qu'un inventaire communal des zones humides a été réalisé sur Mauges-sur-Loire en 2013-2014 (validé en 2015). Ces informations ne sont pas disponibles sur internet.

### III.4. RESULTATS DE L'INVENTAIRE MENE PAR OCE (2018)





Dans le cadre de cette étude, un passage sur site a été effectué le 11/12/2018. Le diagnostic « zones humides » a été effectué en respectant la réglementation actuelle, basée sur l'analyse des critères flore et pédologie. La période était favorable à l'observation des traces dans le sol mais peu favorable à l'identification des espèces végétales (période végétative).

Les résultats sont présentés sur la carte ci-après.



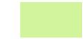
**Projet : Extension de la ZA du Tranchet à  
 Mauges-sur-Loire (La Pommeraye)**

**Carte : Localisation des sondages  
 pédologiques et description de la végétation**



**Légende**

-  Projet
-  Cadastre
-  Haies bocagères
-  Arbres remarquables (vieux Frênes têtards)

**Habitats**

-  Friche herbacée dominée par une végétation spontanée mésophile
-  Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile
-  Terre cultivée (végétation non spontanée)

**Sondages pédologiques**

-  Caractéristiques de zone humide
-  Non caractéristiques de zone humide



Source : BD ORTHO® 2016



Réalisation :  
 OCE - 12/2018

Résultats du diagnostic zones humides

Tableau 1 : Description des milieux et des sondages pédologiques effectués sur site

N° du sondage	Milieu (critère flore)	Profil pédologique (critère sol)	Zone humide ?
1 2	Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile Présence d'une espèce hygrophile ( <i>Ranunculus repens</i> ) dont recouvrement < 50 % <b>→ Végétation non caractéristique de zone humide</b>	0-30 : horizon limoneux, brun clair 30-35 : horizon limono-argileux avec quelques traces d'hydromorphie (<5%) 35-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON
3 4 5	Terre cultivée <b>→ Végétation non spontanée</b>	0-40 : horizon limoneux avec quelques traces d'hydromorphie (<5%) 40-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON
6	Terre cultivée <b>→ Végétation non spontanée</b>	0-30 : horizon limoneux, brun clair 30-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON
7 8 9 10	Terre cultivée <b>→ Végétation non spontanée</b>	0-40 : horizon limoneux avec quelques traces d'hydromorphie (<5%) 40-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON
11	Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile Présence d'une espèce hygrophile ( <i>Agrostis stolonifera</i> ) dont recouvrement < 50 % <b>→ Végétation non caractéristique de zone humide</b>	0-40 : horizon limoneux avec quelques traces d'hydromorphie (<5%) 40-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON
12 13 14 15 16	Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile Présence d'une espèce hygrophile ( <i>Agrostis stolonifera</i> ) dont recouvrement < 50 % <b>→ Végétation non caractéristique de zone humide</b>	0-50 : horizon limoneux, brun clair 50-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON
17	Friche herbacée dominée par une végétation spontanée mésophile Présence d'une espèce hygrophile ( <i>Ranunculus repens</i> , <i>Epilobium sp</i> ) dont recouvrement < 50 % <b>→ Végétation non caractéristique de zone humide</b>	0-30 : horizon limoneux avec quelques traces d'hydromorphie (<5%) 30-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON

18 19	<p>Friche herbacée dominée par une végétation spontanée mésophile</p> <p>Présence d'une espèce hygrophile (<i>Ranunculus repens</i>, <i>Epilobium sp</i>) dont recouvrement &lt; 50 %</p> <p>→ <b>Végétation non caractéristique de zone humide</b></p>	<p>0-40 : horizon limoneux avec quelques traces d'hydromorphie (&lt;5%)</p> <p>40-80 : horizon argileux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>→ <b>Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b></p>	NON
20	<p>Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile</p> <p>Présence d'une espèce hygrophile (<i>Ranunculus repens</i>) dont recouvrement &lt; 50 %</p> <p>→ <b>Végétation non caractéristique de zone humide</b></p>	<p>0-50 : horizon limoneux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>50-80 : horizon argileux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>→ <b>Sol caractéristique de zone humide : rédoxisol (classe Vb)</b></p>	NON
21	<p>Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile</p> <p>Présence d'une espèce hygrophile (<i>Ranunculus repens</i>) dont recouvrement &lt; 50 %</p> <p>→ <b>Végétation non caractéristique de zone humide</b></p>	<p>0-20 : horizon limoneux, brun clair</p> <p>20-50 : horizon limoneux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>50-80 : horizon argileux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>→ <b>Sol caractéristique de zone humide : rédoxisol (classe Vb)</b></p>	NON
22	<p>Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile</p> <p>Présence d'une espèce hygrophile (<i>Agrostis stolonifera</i>) dont recouvrement &lt; 50 %</p> <p>→ <b>Végétation non caractéristique de zone humide</b></p>	<p>0-50 : horizon limoneux, brun clair</p> <p>50-80 : horizon argileux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>→ <b>Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b></p>	NON
23	<p>Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile</p> <p>Présence d'une espèce hygrophile (<i>Ranunculus repens</i>) dont recouvrement &lt; 50 %</p> <p>→ <b>Végétation non caractéristique de zone humide</b></p>	<p>0-10 : horizon limoneux, brun clair</p> <p>10-50 : horizon limoneux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>50-80 : horizon argileux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>→ <b>Sol caractéristique de zone humide : rédoxisol (classe Vb)</b></p>	NON
24	<p>Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile</p> <p>Présence d'une espèce hygrophile (<i>Ranunculus repens</i>) dont recouvrement &lt; 50 %</p> <p>→ <b>Végétation non caractéristique de zone humide</b></p>	<p>0-80 : horizon limoneux, brun clair</p> <p>80-110 : horizon argileux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>→ <b>Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b></p>	NON
25	<p>Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile</p> <p>Présence d'une espèce hygrophile (<i>Ranunculus repens</i>) dont recouvrement &lt; 50 %</p> <p>→ <b>Végétation non caractéristique de zone humide</b></p>	<p>0-40 : horizon limoneux, brun clair</p> <p>40-80 : horizon argileux avec des <b>traces d'hydromorphie</b> &gt; 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques)</p> <p>→ <b>Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b></p>	NON

26 27	Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile Présence d'une espèce hygrophile ( <i>Ranunculus repens</i> ) dont recouvrement < 50 % <b>→ Végétation non caractéristique de zone humide</b>	0-10 : horizon limoneux, brun clair 10-40 : horizon limoneux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) 40-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol caractéristique de zone humide : rédoxisol (classe Vb)</b>	NON
28	Prairie naturelle dominée par une végétation spontanée mésophile Présence d'une espèce hygrophile ( <i>Ranunculus repens</i> ) dont recouvrement < 50 % <b>→ Végétation non caractéristique de zone humide</b>	0-60 : horizon limoneux, brun clair 60-80 : horizon argileux avec des traces d'hydromorphie > 5 % (décoloration, rouille et concrétions ferro-manganiques) <b>→ Sol non caractéristique de zone humide (hydromorphie en profondeur)</b>	NON

- ☞ Tous les sondages ont montré des traces d'hydromorphie, à des profondeurs variables. Certains d'entre eux étaient caractéristiques de zone humide mais la végétation ne l'était pas. Au final, le diagnostic n'a pas permis de mettre en évidence la présence de zone humide sur la zone d'étude.

Relevé floristique sur la parcelle des sondages 1 et 2 (prairie) :

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	non
<i>Geranium</i> sp	Géranium	non
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	non
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	non
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule acre	non
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	oui (recouvrement < 50 %)
<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille	non
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	non

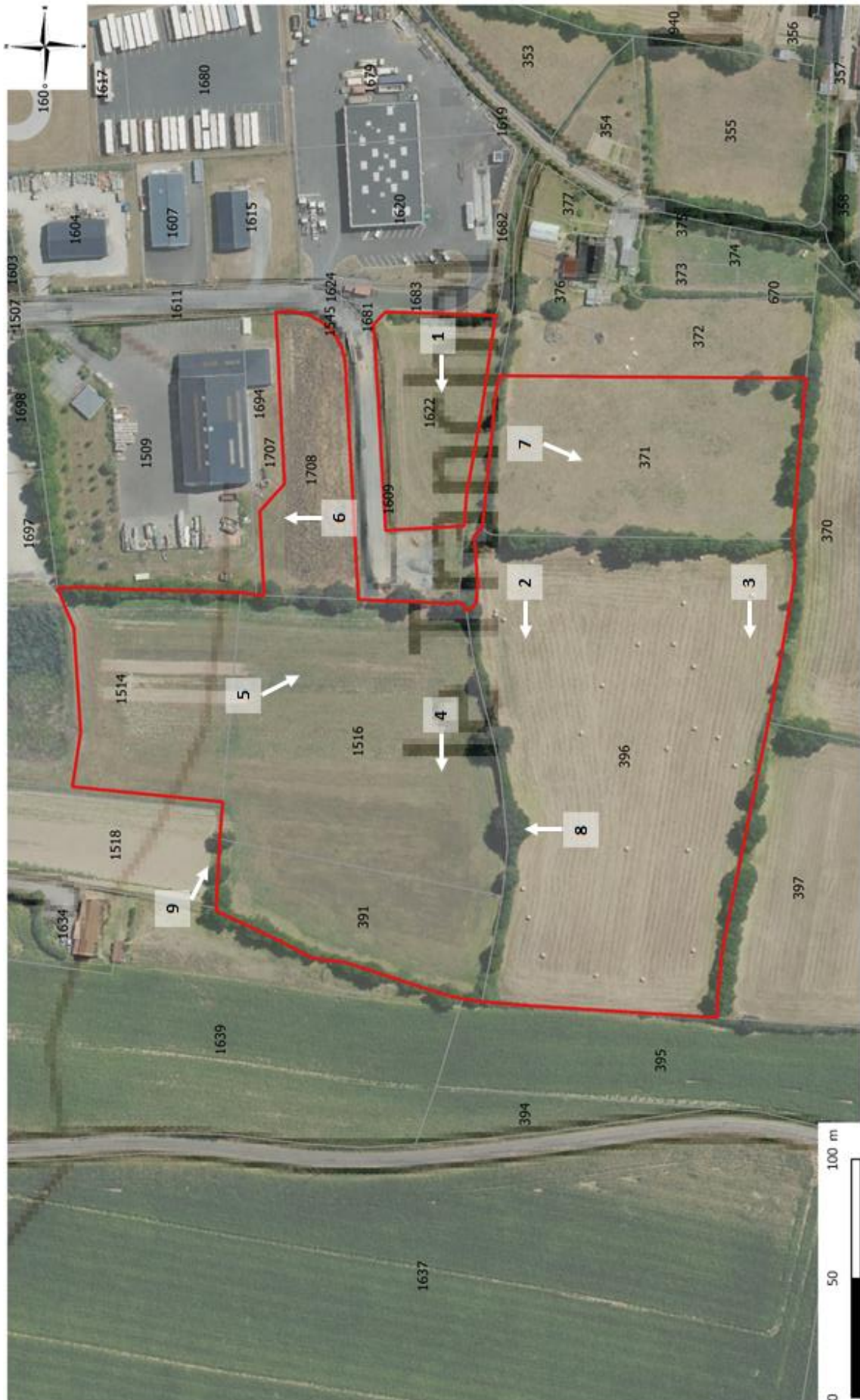
Relevé floristique sur la parcelle des sondages 11 à 16 + 22 (prairie) :

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	oui (recouvrement < 50 %)
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	non
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	non
<i>Festuca rubra</i>	Fétuque rouge	non
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	non
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	non
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule acre	non
<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille	non
<i>Rumex obtusifolius</i>	Oseille à larges feuilles	non

Relevé floristique sur la parcelle des sondages 20 à 28 - sauf 22 - (prairie) :

Nom latin	Nom vernaculaire	Espèce hygrophile
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	non
<i>Geranium</i> sp	Géranium	non
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	non
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	non
<i>Ranunculus acris</i>	Renoncule acre	non
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	oui (recouvrement < 50 %)
<i>Rumex acetosa</i>	Grande oseille	non
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle blanc	non

**III.5. REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE**









## IV - CONCLUSION

Tous les sondages ont montré des traces d'hydromorphie, à des profondeurs variables. Certains d'entre eux étaient caractéristiques de zone humide mais la végétation ne l'était pas. **Au final, le diagnostic n'a pas permis de mettre en évidence la présence de zone humide sur la zone d'étude.**

Les haies bocagères présentes sur l'emprise du projet sont susceptibles d'être utilisées pour la nidification de l'avifaune. De plus, les vieux arbres têtards ont une valeur patrimoniale car ils peuvent être utilisés par les coléoptères saproxylophages, les chiroptères et les rapaces nocturnes.